

ARGUMENTAIRE

Trame Verte et Bleue

CONTEXTE

La commune de Menton possède un patrimoine écologique riche et diversifiée. La mise en place d'une trame verte et bleue, en identifiant un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, constitue un outil d'aménagement durable du territoire communal. La Trame verte et bleue porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

ENJEUX

L'enjeu est d'inscrire le projet communal, en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA), au cœur d'une trame verte et bleue afin de préserver la richesse et la diversité biologique des milieux en place et de conserver les habitats des espèces rares, en pérennisant les sites faisant l'objet de protection mais également en créant et en préservant les corridors.

La trame verte et bleue identifie les principaux espaces à préserver et/ou à restaurer :

- les réservoirs de biodiversité identifiés,
- les corridors écologiques pour une mise en réseau des espaces

METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'ELABORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Une méthodologie différente pour les réservoirs terrestres, les corridors terrestres et les réservoirs et corridors aquatiques :

- Pour les réservoirs de biodiversité terrestres :
 - **Données SIG utilisées :**
 - Base de données du SRCE (réservoirs de biodiversité)
 - Base de données de la Directive Territoriale d'Aménagement (espaces naturels remarquables, espaces boisés)
 - Base de données Natura 2000 de la DREAL PACA (ZSC « Vallée du Carai – Collines de Castillon » et SIC « Cap Martin »)
 - Base de données ZNIEFF Terrestre (« Saint-Agnès » et « Chaînon frontaliers de Sospel à Menton »)
 - Photographies aériennes de 2004 de l'IGN
 - **Adaptations des données SIG à l'échelle communale :**
 - Adaptation des réservoirs de biodiversité du SRCE PACA par photo-interprétation (adaptations mineures sur certaines franges des réservoirs) et par création de zones tampon autour du bâti (5 m) et de l'autoroute (30 m).
 - Adaptation de la ZNIEFF « Saint-Agnès » au projet communal
- Pour les corridors terrestres :

- **Données SIG utilisées :**
 - Photographies aériennes de 2004 de l'IGN

Les trois corridors terrestres ont été numérisés par photo-interprétation à partir des boisements significatifs qui permettent de relier des réservoirs de biodiversité terrestres identifiés par le SRCE PACA et la DTA 06.

- Pour les réservoirs et corridors aquatiques :
 - **Données SIG utilisées :**
 - Données « Rivières » du cadastre communal : seuls les tronçons de cours d'eau à l'air libre ont été utilisés
 - Base de données du SRCE (réservoirs de biodiversité)
 - Photographies aériennes de 2004 de l'IGN
 - **Adaptations des données SIG à l'échelle communale**
 - Photographies aériennes de 2004 de l'IGN
 - Adaptation des réservoirs de biodiversité du SRCE PACA par photo-interprétation (adaptations mineures sur certaines franges des réservoirs)

Numérisation par photo-interprétation de la végétation rivulaire du cours d'eau « Le Fossan ». Les zones tampon du bâti et de l'autoroute n'ont pas été appliquées pour les réservoirs et corridors aquatiques afin de ne pas créer de ruptures de la continuité aquatique.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Les principes d'aménagement édictés en lien avec la trame vert et bleue sont :

- de préserver les réservoirs de biodiversité et de maintenir ou restaurer les corridors écologiques
- de limiter l'imperméabilisation des sols et les coupures écologiques
- de préserver la continuité des voies de déplacements (corridors) pour la faune et la flore
- de favoriser la perméabilité des clôtures
- de garantir la perméabilité du tissu urbain, la qualité paysagère et écologique des espaces urbanisés et du bâti
- de maintenir ou restaurer la perméabilité des sols en bordure des cours d'eau, ainsi que d'une végétation rivulaire significative.

ELEMENTS GRAPHIQUES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET SA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

La trame verte et bleue est une cartographie des espaces à préserver et à restaurer (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) qui s'inscrit en complément du règlement pour faciliter la mise en œuvre du projet de PLU.

Cf. CARTOGRAPHIE TRAME VERTE ET BLEUE